

Commission du développement des territoires

2223 - Développement local urbain : CUS

Rénovation urbaine - Subventions pour la réalisation d'aménagements de voirie

Rapport nº CP/2013/74

Service gestionnaire:

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé:

Le Conseil Général participe au financement de la rénovation urbaine des quartiers de l'agglomération strasbourgeoise. Le présent rapport a pour objet de proposer des subventions en faveur de la C.U.S. pour la réalisation d'aménagements de voirie, dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et des conventions ANRU.

L'action du Département en faveur de l'agglomération strasbourgeoise se déploie au sein des quartiers en rénovation urbaine et se concrétise notamment par le financement d'aménagements de voirie.

1. L'engagement du Département en faveur de la rénovation urbaine :

Le Conseil Général participe à titre volontariste à la rénovation urbaine du quartier du Neuhof (10,3 M \in), de la Meinau-Canardière (7,17 M \in), de Hautepierre (9,4 M \in) et apporte une contribution globale de 2,7 M \in à la réhabilitation du quartier des Hirondelles à Lingolsheim.

L'engagement global du Département pour ces quatre quartiers s'élève à 30 M€.

Si l'aide départementale concerne prioritairement l'habitat et les équipements publics (centres médico-sociaux, multi-accueils, gymnases...), l'aménagement du réseau viaire constitue également une part importante du soutien du Département. Sur l'engagement global de 30 M€, un montant de près de 5,9 M€, soit environ 20 %, porte sur les aménagements de voirie au titre de l'ANRU.

2. Les aménagements de voirie :

Ces aménagements visent à améliorer la desserte de chaque quartier et notamment la connexion avec les quartiers limitrophes et les avenues qui constituent un espace partagé par tous les modes de transport doux (piéton, vélo, tram). A l'intérieur du quartier, l'accessibilité au nouveau réseau d'espaces publics et aux îlots résidentiels est recherchée en évitant d'en couper le cœur par des déplacements de transit.

Les avenants globaux aux conventions Neuhof, Hirondelles et Meinau ont été validés par le Conseil Général en 2011. Des avenants globaux pour Hautepierre et la Meinau vous seront soumis prochainement, permettant ainsi une mise à jour des travaux programmés et de leur financement.

A ce jour, le Conseil Général a engagé 3,15 M€ de crédits sur les 5,59 M€ prévus ce qui correspond à 56% du programme d'aménagement. Avec un engagement complémentaire de 178 475 € ce taux passera à 60%.

Montant des subventions du Conseil Général au titre des voiries dans les quartiers en rénovation urbaine

	PREVISIONS Conventions ANRU			Crédits déjà engagés :		A engager
PRU	Coût HT des opérations	Subventions du CG	Taux moyen	avant le CTAS	au titre du CTAS	au titre du CTAS
Neuhof	27 038 140 €	2 440 453 €	9%	1 301 262 €	403 917 €	178 475 €
Meinau	8 773 657 €	894 435 €	10%	316 202 €	197 987 €	
Hautepierre	16 404 050 €	1 640 405 €	10%	47 072 €	693 584 €	
Lingolsheim	2 458 093 €	614 523 €	25%	189 125 €	0 €	
TOTAL	54 673 940 €	5 589 816 €	10%	1 853 661 €	1 295 488 €	178 475 €
TOTAL crédits déjà engagés			3 149 149 €			
	TOTAL des crédits engagés et à engager			3 327 624 €		
				dont CTAS	1 473 963 €	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) des subventions d'un montant total de 178 475,41 € pour la réalisation d'aménagements de voirie dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et des conventions de rénovation urbaine, conformément à la liste d'opérations jointe en annexe.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL